

DEPOT LEGAL
Rhône
N° 223
1881

N° 610 — Deuxième année

Dimanche 18 Septembre 1881

LE RÉPUBLICAIN



DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 fr. la ligne
 Réclamations..... 1 fr. 50
 Annonces anglaises..... 6 fr. 75

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois	Six mois
10 fr.	18 fr.
12 fr.	22 fr.
15 fr.	28 fr.

Lyons et départements limitrophes.....
 Autres départements.....
 Étranger et Union postale.....

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 Quai de l'Hôpital, 18.

BOURSE DE PARIS

Du 17 Septembre 1881

100 francs	85 05	Crédit mobilier	770
100 francs	87 30	Crédit Lyonnais	975
100 francs	85 85	Mobilier espagnol	935
100 francs	114 85	Union générale	1845
100 francs	80 65	Foncière lyonnaise	4
100 francs	80 00	Autrichiens	775
100 francs	80 00	Lombards	341 25
100 francs	80 00	Nord-Espagne	562 50
100 francs	80 00	Sarragossa	655
100 francs	80 00	Nord-Espagne	655
100 francs	80 00	Transatlantique	625 50
100 francs	80 00	Suez	1999
100 francs	80 00	Canalisés à Londres	99 3/8
100 francs	80 00	Panama	3/8

EN DERNIER REPORT EN ALGERIE

Nous avons l'Afrique sur les bras. La charge est lourde, mais le danger n'inquiète certainement personne. Nous avons beaucoup à faire dans la Tunisie et dans le département d'Oran, les insurgés sont très animés, mais on en viendra promptement à bout.

On a suivi dans le principe en ces régions une ligne de conduite molle, hésitante et parfois équivoque.

On ne voulait pas conquérir la Tunisie, mais on voulait l'avoir dans la main. On y envoyait des troupes, mais sur le pied de paix. Tout-à-coup on transformait le bey en monarque constitutionnel; on faisait fête à son premier ministre Mustapha, et bientôt après on le dépouillait de son pouvoir.

On avait demandé carte blanche au Parlement pour opérer. Ce n'était pas une guerre, il n'était question de mobiliser aucun corps d'armée, de voter aucun crédit extraordinaire pour faire face aux dépenses de cette expédition. Et le résultat a été qu'on a envoyé dix mille hommes où il en fallait vingt mille et que toutes choses ayant été faites à demi, il a fallu enfin tout recommencer par le commencement.

Ajoutons que la saison d'été qui a été exceptionnelle rendait le pays absolument impraticable et qu'on était obligé de faire temporairement la part du feu et d'ajourner tout effort sérieux jusqu'à la mi-septembre.

Enfin il y aurait quelque chose à dire des tiraillements — administratifs et militaires — qui nuisent à l'action du commandement à Alger. Il a été trop dit, pour qu'il n'y ait pas quelque chose de vrai, que les ordres venaient à la fois de Paris, d'Alger et d'Oran. Et ceux qui devaient obéir ne sachant à qui entendre, ne faisaient naturellement pas bien en faisant tout ce qu'ils pouvaient.

Maintenant toutes ces causes d'hésitation n'existent plus. Nous demandons aux journaux d'opposition un crédit de patience d'une quarantaine de jours pour le gouvernement et pour les troupes qu'il a envoyées de l'autre côté de la Méditerranée. Nous leur promettons que la Tunisie sera soumise et que les Arabes des trois départements algériens seront réduits à merci.

Nos confrères qui savent l'histoire n'ont pas oublié que les Romains passèrent par les mêmes phases sur cette même terre avant d'en faire leur province. La conquête traîna en longueur jusqu'au jour où ils y envoyèrent Metellus. Nous en sommes à la même période. Nous tenons Tunis comme ils tenaient Carthage. Les Arabes valent peut-être les Numides. Mais Jugurtha leur manqua et nous n'aurons pas besoin de marins pour en venir à bout.

L. BARTHENS.

Premiers travaux de la Chambre

Les travaux législatifs ne pourront commencer dans la nouvelle Chambre que dix ou douze jours, au plus tôt, après la séance d'ouverture. Il faudra, en effet, avant toutes choses, vérifier les pouvoirs des élus et mettre la Chambre en état de se constituer.

La Chambre est constituée quand son bureau définitif est élu, et celui-ci ne peut être nommé que quand les pouvoirs de la moitié plus un des députés sont validés. L'opération de la vérification des pouvoirs étant peu connue dans ses détails et ne se reproduisant, comme mesure générale, que tous les quatre ans, lors du renouvellement intégral de la Chambre, nous croyons devoir donner quelques renseignements sur la manière dont elle est pratiquée.

Le premier jour, la Chambre se réunira sous la présidence du doyen d'âge, assisté des six plus jeunes membres comme secrétaires. Elle procédera immédiatement à la nomination d'un président et de deux vice-présidents provisoires, destinés à rester en fonctions jusqu'à ce que les pouvoirs de la moitié plus un des députés soient validés.

Alors, sans s'écarter, on procédera immédiatement à la vérification des pouvoirs. Il est d'usage que cette opération se fasse d'abord dans les bureaux de la Chambre avant de se faire devant la Chambre réunie en séance publique.

A cet effet, les dossiers des élections, transmis à la questure par le ministre de l'intérieur, sont répartis par ordre alphabétique de départements et proportionnellement à leur nombre, entre les onze bureaux de la Chambre. C'est-à-dire que comme il y a 557 élections à vérifier, chaque bureau en examine environ cinquante.

Le 1^{er} bureau examine les élections de l'Ain, l'Aisne, l'Allier, les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes, l'Ardèche, les Ar-

dennes, l'Ariège et l'Aube, ce qui fait en tout 52 élections.

Le 2^e bureau examine les élections de l'Aude, de l'Aveyron, des Bouches-du-Rhône, du Calvados, du Cantal, de la Charente-Inférieure, du Cher et de la Corrèze, ce qui fait également 52 élections, et ainsi de suite.

Dès qu'ils sont saisis des dossiers, les bureaux en font l'examen immédiat et font ensuite leur rapport à la Chambre, qui statue en dernier ressort. Ils commencent par les élections non contestées qui ne donnent lieu qu'à une simple vérification matérielle portant sur le calcul de la majorité requise, les conditions d'âge, de nationalité et de capacité de l'élu.

Dans le cas présent, on peut affirmer que les neuf dixièmes des élections ne donneront lieu qu'à une simple vérification de ce genre. Il suffira de huit à dix jours pour les valider. La Chambre pourra alors se constituer par l'élection du bureau définitif et aborder les discussions législatives proprement dites. Les élections contestées ne sont soumises à aucune épreuve quant à l'époque à laquelle la discussion doit avoir lieu. La Chambre reste maîtresse à tout instant de son ordre du jour, et elle peut faire passer avant et sans qu'il importe quelle discussion politique.

Cette indication a son importance. Si nous la signalons, c'est pour faire prévoir dès aujourd'hui qu'il sera possible d'ajourner des débats sur la politique générale presque au début et comme préface de la session, de manière soit à tracer le programme du nouveau cabinet qu'il s'agira de former, soit de jeter le programme de celui qui aura pu être constitué préalablement.

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 17 septembre

Les ministres présents à Paris se sont réunis aujourd'hui, en conseil de cabinet, au ministère de l'instruction publique, sous la présidence de M. Jules Ferry, qui était revenu le matin de Saint-Dié.

Ils ont conféré longuement avec M. Roustan.

A la suite des décisions qui ont été prises, le ministre de France à Tunis a reçu l'ordre de regagner immédiatement son poste.

Le président du conseil se propose de rester quelques jours à Paris.

Vers le commencement de la semaine prochaine, il se rendra à Mont-sous-Vaudrey, auprès du président de la République.

Aucune décision n'a encore été prise relativement à la classe, mais il est, dès à présent, possible de prévoir que la plus grande partie de cette classe sera libérée à l'époque ordinaire, et que seuls, les

hommes engagés seront maintenus sous les drapeaux jusqu'à nouvel ordre.

Aucun ordre général d'appel n'a été adressé aux réservistes de la classe 1875 qui ne doivent pas être convoqués en dehors de la période réglementaire d'instruction.

S'il a été lancé quelques appels, ce point mérite-t-il encore confirmation.

Ce ne sont que des appels purement individuels et concernant les hommes qui ont demandé à avancer la date ordinaire.

EN AFRIQUE

Paris, 17 septembre. — La désignation du général Chanzy, comme gouverneur général de l'Algérie, revient à l'ordre du jour.

Lorsque, récemment, nous donnions la première nouvelle des ouvertures faites au général, nous avons rencontré un démenti officiel.

Aujourd'hui, le fait est discuté comme chose entourée de probabilités.

Nos renseignements nous portent à croire que le général Chanzy ne reviendra pas sur sa détermination de ne point reprendre le gouvernement de l'Algérie.

Une autre version parle de sa nomination, non plus au gouvernement de la colonie, mais à la direction des opérations militaires.

Tunis, 17 septembre. — Il est désormais hors de doute que les désordres qui se sont produits à Tunis même, ainsi que la rébellion des tribus indigènes doivent être attribués, pour la plus grande partie à la mauvaise volonté du gouvernement du bey qui se refuse opiniâtement à faciliter la tâche des autorités françaises. A toutes les remontrances il oppose constamment la force d'inertie. Il est évidemment nécessaire pour en venir à bout, de rendre notre protectorat plus effectif.

Ce résultat serait obtenu en surveillant l'investiture qui est donnée aux différents chefs, de manière à écarter de toute fonction ceux que leurs antécédents rendent suspects. Il faudrait également établir et accréditer auprès des divers ministères et administrations du bey des contrôleurs français capables de surmonter l'apathie ou la mauvaise volonté orientale.

Je crois pouvoir vous annoncer que ces diverses mesures, dont la nécessité s'impose, vont être prochainement réalisées.

Oran, 17 septembre. — Quarante cavaliers des Amours marocains ayant ramené à Oran, près de Ksar de Sidi-ben-Ameur, cinquante cavaliers de Cavalerie lancés à leur poursuite leur ont repris la presque totalité de leur razzia.

Les Amours, qui sont toujours campés autour de Moghar, paraissent décidés à résister énergiquement quand nous opérerons dans cette région.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES 61

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

PREMIÈRE PARTIE

LE CHANTAGE

Il s'était bien juré que la veille de son mariage il vendrait ses chevaux de courses et romprait avec des habitudes qui l'excédaient. Et voilà que ce mariage tant souhaité devenait impossible !

Lorsqu'il entra à son club, les traces de ses émotions étaient si évidentes, que plusieurs jeunes gens occupés à battre les cartes laissèrent voir leur surprise et ne purent s'empêcher de lui demander si par hasard « Chamboran » n'en de ses chevaux, déjà classés pour le grand prix, n'était pas indisposé.

Il répondit que « Chamboran » se portait à merveille, et se hâta de passer dans un des petits salons réservés à la correspondance.

— Sur quelle herbe a donc marché de Breulh ?... remarqua un des joueurs.

— Qui sait ?... Le voilà en train d'écrire.

Il écrivait, en effet, à M. de Mussidan pour retirer sa parole, et le bourgeois était pas aisée.

« Elle n'est pas libre, dit de Breulh, elle s'engage à me servir pendant six mois, et si elle me quitte, elle me payera dix mille francs. »

— On a beau être chevalier, on est homme et

toujours quelques levains mauvais fermentent et s'agitent sous les plus généreuses résolutions.

— Non, dit M. de Breulh, cette lettre est indigne de moi.

Et sur cette réflexion, il recommença, cherchant, pour les excuser, les excuses les plus naturelles, parlant vaguement de sa vie, d'habitudes enracinées, de certaine liaison qu'il ne se sentait pas le courage de briser.

Ce petit chef-d'œuvre de diplomatie terminée, il le remit à un des domestiques du club avec l'ordre de le porter immédiatement à son adresse.

M. de Breulh pensait que ce devoir d'honneur rempli, ses vassaux brûlés, il se sentirait l'esprit et le cœur plus libres. Point.

Il se mit au jeu, mais au bout d'un quart d'heure il en avait assez. Il voulut dîner, il n'avait pas faim et ne put manger.

Il entra à l'Opéra, il y lâcha, la musique lui portait sur les nerfs.

De guerre lasse, il rentra chez lui sur les deux heures, ce qui ne lui était pas arrivé près d'un an. L'obsession persistait.

Détacher sa pensée de Sabine lui était aussi impossible que d'empêcher son poulx de battre plus vite qu'à l'ordinaire.

Qui était cet homme qu'on lui préférait ?

Il estimait trop le caractère de Mlle de Mussidan pour la soupçonner d'un choix indigne.

D'un autre côté il avait vu en sa vie tant de passions inexplicables !

Quand les gens les plus expérimentés se laissent prendre à des pièges grossiers, comment une jeune fille se défendrait-elle contre les surprises de son cœur ?

— Si par hasard elle n'est pas libre, dit-il à M. de Breulh, elle s'engage à me servir pendant six mois, et si elle me quitte, elle me payera dix mille francs.

Puis, pour s'excuser, sans autre raison que l'espérance, il ajoutait :

— Si est digne d'elle, au contraire, eh bien !... je l'aiderai à renverser les obstacles.

Il se complaisait à cette idée, savourant à l'avance l'agréable plaisir qu'il goûte à à assurer le bonheur de celle qu'il aime et qui le récompense.

Peut-être cependant, à son insu, se mêlait-il à cette belle pensée un désir vague d'affirmer sa supériorité et de l'élever aux yeux de Sabine.

A quatre heures du matin, il était encore dans son fauteuil, au coin de son feu éteint.

Il était presque décidé à aller voir André. Quand on est riche, on a toujours en poche un prétexte pour visiter l'atelier d'un peintre.

Quant à ce qu'il ferait, on dirait, il ne s'en occupait pas, n'en ramenant au hasard des événements et à son expérience, il se coucha sur cette détermination.

Mais le lendemain, à son réveil, sa tête lui en chantait. Pourquoi se mélerait-il de cette affaire ?... D'un autre côté, la curiosité le poignait.

Bien, sur les deux heures, il donna ordre d'atteler, et quelques instants plus tard, il prenait au grand trot la chemin de la rue de La Tour d'Auvergne.

Mme Poilveu, la discrète concierge d'André, était debout sur sa porte, appuyée sur le manche de son balai, lorsque le magnifique attelage de M. Breulh s'arrêta devant la maison.

La digne femme eut comme un étourdissement. De sa vie elle n'avait vu de près des chevaux si luisants sans leurs harnais placés d'accord avec leurs beautés aux crânes, une voiture à ce point étincelante, et domestique si si habillé.

— M. André, artiste peintre ?

— Pour sûr, répondit elle, c'est ici qu'il demeure... et voilà déjà plus de deux ans qu'il est notre locataire.

— Ah !... si tous les artistes lui ressemblaient ! Ce n'est pas lui qui serait en retard pour son terme !... Et rangé, qu'il est, et poli, et complaisant !

— Jamais de mieux chez lui, ni de langage, ni de tenue, quoi !... Et sans la petite dame des Champ-Élysées... mais quoi !... vous savez, on est jeune ou on ne l'est pas !

Elle parlait, elle parlait, sans trop savoir ce qu'elle disait, tant elle appliquait son attention à considérer le possesseur de cette superbe voiture.

— Indiquez moi son atelier, interrompit M. de Breulh impatient.

— Eh bien !... c'est au quatrième, à droite, le nom est sur la porte, on ne peut pas se tromper... mais c'est vrai, je vais conduire monsieur.

— Installez ma brave dame, je trouverai, ne vous dérangez pas.

M. de Breulh se dirigea vers l'escalier, et Mme Poilveu demeura sur le seuil, la bouche ouverte jusqu'au gosier, aussi immobile que la femme de Loth après sa cristallisation.

— Voilà une histoire, pensa-t-elle. On vient voir M. Andée en grand train à cette heure. Quel genre ! Un garçon qui n'a fait de rien du tout !... Il y a bien quatre jours que Poilveu n'a pas fait son ménage, et il ne s'est seulement pas plaint !... Ah !... mais cela ne peut durer ainsi. Un artiste qui a des connaissances comme ça, on le soigne !... Lui qui est bon enfant, il est capable de nous faire avoir un bureau de tabac !... Mais quel peut être ce grand personnage ?

— Le colonel Négrier refuse l'épée d'honneur qu'on voulait lui offrir par souscription.

Toulon, 17 septembre. — Le Shamrock est attendu demain, revenant de Tunisie où il a transporté des troupes. Ce transport à grande vitesse aura effectué sa traversée d'aller, le débarquement des troupes et son retour, en cinq jours seulement. Avec de tels navires, pouvant à la rigueur embarquer 4,000 hommes et 250 chevaux, nos expéditions sur les côtes d'Afrique seraient certaines de ne pas chômer de troupes.

Tunis, 17 septembre. — Le bruit court qu'en ville, et quelques journaux s'en font écho, que le bey serait très malade et qu'il aurait l'intention d'abdiquer en faveur de son troisième frère Taïeb Bey.

Le général Sabatier a pris des mesures énergiques à l'égard des Arabes.

Le village de Zaghouan, ayant laissé voir des dispositions malveillantes, le général Sabatier a pris quelques otages, a élevé les impôts et a obligé le Kalifat à le tenir au courant du mouvement et des dispositions des insurgés.

Le général Logerot a donné l'ordre de fusiller tout Arabe armé ou soupçonné.

Depuis quelques jours, on aperçoit, près de Souk-el-Kenios et de Ben-Bechir, des maraudeurs et des pillards qui rôdent aux environs de la ligne ferrée dans le but de couper la voie.

Le caïd de Souk-el-Kenios, informé par le chef de gare, a envoyé aussitôt cinquante Arabes camper le long de la ligne, avec mission de surveiller la voie.

Le caïd de Ben-Bechir a envoyé également des gardiens à Souk-el-Arba.

Tunis, 17 septembre. — L'aqueduc qui amène l'eau potable de Zaghouan à Tunis a été réparé par la colonne du général Sabatier.

Malgré cela, comme l'eau n'arrive pas encore à Tunis en quantité normale, un ingénieur a été envoyé sur les lieux pour en rechercher les causes.

LES TRAITÉS DE COMMERCE FRANCO-ANGLAIS

Paris, 17 septembre.

La note suivante sur le traité franco-anglais paraissait hier soir dans *Paris* :

Nous sommes en mesure de donner quelques détails sur les concessions réciproques qui ont permis la reprise des négociations commerciales entre la France et l'Angleterre.

En premier lieu, et contrairement à son interprétation première de la loi, le gouvernement britannique a consenti, comme le demandait le cabinet français, à la prorogation pour trois mois du traité qui expire le 8 novembre.

De son côté, le gouvernement britannique a admis en principe la transformation des droits *ad valorem* en droits spécifiques qu'il jougait d'abord désastreux pour le commerce anglais. Pour le coton et pour les fers notamment, il accepte une moyenne, pourvu toutefois qu'elle n'implique pas pour les qualités inférieures des droits sensiblement plus élevés que ceux qui sont inscrits dans le traité expirant.

Encore, cette faible concession, l'Angleterre ne l'a-t-elle faite qu'en sollicitant une nouvelle de nous. Sur sa demande, il serait transigé pour les laines avec le principe de la transformation des droits perçus au poids.

Nous ignorons encore comment notre gouvernement s'y est pris pour déroger sur ce point au principe qu'il avait maintenu avec tant d'énergie au cours des négociations précédentes. Mais là ne se sont pas encore arrêtées ses concessions.

L'Angleterre a demandé et a obtenu pour la coutellerie et pour une série de autres objets fabriqués, la même faveur que pour les laines.

Il faut espérer que de notre côté nous obtiendrons pour nos vins un traitement aussi favorable. Ces questions ne peuvent d'ailleurs être débattues que par les négociateurs.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il n'existe plus maintenant de raison sérieuse pour que les négociations n'aboutissent pas promptement à une solution satisfaisante.

Le XIX^e Siècle la reproduit aujourd'hui en la faisant suivre des quelques rectifications qui suivent :

A notre tour, nous sommes en mesure de rectifier la note qui précède, laquelle est erronée sur plus d'un point.

Et d'abord, notre gouvernement n'a point à modifier son interprétation de la loi de prorogation, attendu qu'il a toujours déclaré être prêt à accorder cette prorogation quand les négociations seraient assez avancées pour être assurées de la prochaine conclusion d'un traité définitif.

En second lieu, le gouvernement anglais n'a pas eu à consentir à l'application des droits spécifiques au régime des fers, attendu que jamais la métallurgie n'a été soumise aux droits *ad valorem*.

Enfin il n'est point exact, nous l'affirmons, que le gouvernement français ait dérogé, pour aucun article, au principe des droits spécifiques qui a été admis à l'unanimité par nos deux Chambres.

Informations

Le retour de M. Jules Grévy

Il est inexact que M. Jules Grévy ait fait donner l'ordre de préparer ses appartements au palais de l'Élysée.

Nous croyons savoir que le président de la République n'a pas manifesté l'intention d'avancer son retour à Paris.

M. Jules Ferry à Mont-sous-Vaudrey
M. Jules Ferry se rendant à l'invitation qui lui a été adressée par le président de la République partira prochainement pour Mont-sous-Vaudrey.

La date de son départ n'est pas encore définitivement arrêtée.

Aux affaires étrangères

Nous sommes en mesure de démentir la retraite de M. Barthélemy Saint-Hilaire, dont le bruit avait couru hier soir.

Les prétendus dissentiments qui auraient existé entre le ministre des affaires étrangères et ses collègues, au sujet des affaires d'Espagne, sont dénués de tout fondement.

Attaques contre M. Constans

M. Constans, ministre de l'intérieur, se propose de poursuivre les journaux qui font des allusions malveillantes pour sa probité, en disant qu'il est pauvre au ministère de l'intérieur, il a pu payer comptant, ces jours-ci, 120,000 fr. pour l'acquisition de la villa de Gerazet, à Bagneres-de-Bigorre.

Les victimes espagnoles de Saïda

Contrairement aux renseignements des journaux, il n'est pas vrai que la France ait consenti à traiter séparément la question des victimes espagnoles de Saïda et ait accepté isolément le principe de l'indemnité à leur payer. Tous les droits des Français qui ont souffert des événements carlistes, cantonalistes et de Cuba ont été formellement réservés, et c'est par des concessions mutuelles que les deux gouvernements ont pu s'entendre.

Une fausse nouvelle

Plusieurs journaux ont annoncé que mercredi dernier une sorte de conseil de guerre, composé de généraux et d'officiers supérieurs, s'était réuni au ministère de la guerre pour trouver une solution à la situation faite à nos troupes en Tunisie et en Algérie.

Aucune réunion de ce genre n'a eu lieu. A la date indiquée le général Farre sous la présidence de qui ce conseil se serait tenu, était d'ailleurs à Verdun. Disons à ce sujet qu'il n'est point exact que les ordres des mouvements des troupes soient expédiés du ministère.

La plus grande initiative a été laissée au contraire, soit au général Saussier, commandant le 19^e corps, pour l'Algérie, soit au général Logerot, commandant du corps expéditionnaire en Tunisie, proprement dit.

Toutes les troupes qui composent les diverses colonnes sont régulièrement embarrasées et ne reçoivent d'ordres que de leurs chefs directs.

Les récidivistes

Plusieurs magistrats éminents de Paris et de la province ont été invités à donner leur appréciation pour un projet de loi sur les récidivistes qu'on prépare au ministère de l'intérieur.

Des modifications au projet sont nécessaires d'après trois procureurs, notamment celui d'Aix. Le conseil des prisons étudié en ce moment ces modifications.

L'expédition du Tonkin

On annonce qu' aussitôt après les grandes manœuvres, il sera formé un certain nombre de compagnies d'infanterie de marine, six ou huit, pour aller renforcer la garnison de Cochinchine, en vue de l'expédition du Tonkin.

Ces compagnies partiront probablement par le transport le *Tonkin*, le 20 novembre.

Le général de brigade Alieyron prendra le commandement du corps expéditionnaire, qui se composera d'environ 2500 hommes, composé de troupes d'infanterie, d'artillerie, de tirailleurs annamites et des compagnies de débarquement de la flotille du Tonkin.

M. Pasteur et la fièvre jaune

On sait que M. Pasteur se trouve actuellement au lazaret de Pauillac pour faire des expériences sur les malades atteints de la fièvre jaune.

Il n'a pas pu commencer encore ses opérations, tous les malades débarqués étant heureusement entrés en convalescence.

Les explosions de grisou

On sait qu'une loi du 26 mars 1877, votée sur la proposition de M. Paul Bert, a invité le ministre de l'agriculture et du commerce à constituer une commission chargée de l'étude des moyens propres à prévenir les explosions de grisou dans les puits de mine.

La commission du grisou, après avoir rempli sa mission, vient de faire connaître le résultat définitif de ses études.

Après avoir indiqué les mesures à prendre relativement à l'aérage, à la surveillance générale des galeries souterraines et à l'emploi des explosifs, la commission a, en ce qui concerne l'éclairage, prescrit la fameuse lampe Davy, qui ne peut prévenir les explosions quand un mélange détonant d'air et de gaz d'éclairage choque la lampe avec une vitesse égale à 1 mètre 70 par seconde.

La commission indique les conditions que doit remplir toute lampe de mineur pour donner la plus grande sécurité possible contre les explosions.

Quant au rôle que peuvent jouer dans les explosions de grisou les poussières de houille qui sont en suspension dans l'air, la commission donne les indications suivantes :

1. Les voies principales de roulage doivent être tenues constamment humides;
2. Aucun coup de mine ne devrait être tiré dans une partie sèche ou poussiéreuse avant qu'on eût soigneusement humidifié le sol, dans le rayon du voisinage où le coup serait susceptible de soulever des poussières.

M. de Lesseps à Venise

M. Ferdinand de Lesseps, délégué par le gouvernement français au congrès géographique qui se tient à Venise, a adressé au ministre des affaires étrangères un télégramme dans lequel il informe M. Barthélemy Saint-Hilaire, des témoignages de sympathie pour la France, manifestés à l'occasion du congrès.

M. le ministre des affaires étrangères a immédiatement répondu à M. de Lesseps, en lui adressant ses sincères félicitations au sujet du nouveau succès qu'il venait de remporter et en lui exprimant la satisfaction qu'il ressentait en apprenant que cette manifestation sympathique s'était produite en présence de la cour.

En terminant, M. Barthélemy Saint-Hilaire donne à M. de Lesseps l'assurance que les négociations commerciales avec l'Italie sont en bonne voie.

Les brigands dans le Var

M. Dreo et ses collègues du Var viennent de demander au gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour débarrasser le département des brigands qui l'infestent, et qui se sont enfoncés pour la plupart dans le bois de l'Estérel, de légendaire mémoire.

Petites nouvelles

M. le général Pittié, chef de la maison militaire du président de la République, a eu hier un long entretien avec M. Roustan, au Grand-Hôtel.

M. le général de division Faure, qui était en disponibilité, vient d'être admis, par limite d'âge, dans la seconde section du cadre de l'état-major général de l'armée.

Plusieurs pièces, intéressant la diplomatie française à un haut degré, viennent d'être brûlées dans l'incendie du palais d'Orlandia en Russie, qui appartient au grand-duc Constantin.

M. le général Ciardini, ancien ambassadeur d'Italie près le gouvernement français, est arrivé hier matin à Paris.

Une session extraordinaire pour le brevet de capacité élémentaire s'ouvrira dans toute la France, le 7 novembre prochain.

Etranger

Suisse

La catastrophe d'Elm

Berne, 17 septembre. — La Nouvelle Gazette de Zurich donne les noms des 111 victimes englouties sous l'éboulement, mais cette liste ne comprend que les ressortissants de la commune. Il sera difficile de savoir le nom des personnes étrangères à la localité qui se trouvaient soit au village soit sur la montagne.

— C'est particulier, pensait M. de Brouh, je devrais le haïr, ce garçon, j'ai pour cela mille bonnes raisons, et jamais cependant personne ne m'a été si sympathique.

Comme il se taisait, cherchant à se bien rendre compte de ses sentiments encore confus, André reprit la parole.

— J'ai 11, monsieur poursuivit-il, une trentaine d'esquisses, qui deviendront, je l'espère, des tableaux passables; si l'une d'elles vous convenait.

— Oui ! voyons, répondit avec empressement M. de Brouh.

— Ayant jugé le caractère, il n'était pas fâché de juger le talent, et c'est avec la plus sérieuse attention qu'il commença à passer en revue les toiles accrochées aux murs.

— André, sans mot dire, le laissait faire...

Cette commande qui lui venait, pensait-il, par l'entremise du prince Crescenzi, pouvait être le point de départ de sa fortune artistique.

Le prince est un des sept ou huit amateurs de l'Europe qui, d'un mot, peuvent faire vendre 10,000 francs la plus indigne croûte.

Mais André n'était pas en disposition de se réjouir de ce bonheur.

Rarement, en sa vie si tourmentée, il avait éprouvé une tristesse pareille à celle qui, en ce moment, lui serait le cœur.

C'est que, l'avant-veille, après lui avoir annoncé une démarche décisive, Sabine l'avait quitté en lui disant : « A demain une lettre. »

Or, ce lendemain, impatientement attendu, était passé, on était au surlendemain, trois heures venaient de sonner, et il n'avait reçu ni un mot, ni un signe de vie... Rien...

Depuis quarante huit heures, il était sur des charbons ardents.

Il ne doutait pas de Sabine, il eut douté de lui avant; mais que s'était-il passé là-bas, à cet hôtel de Mussidan, dont les portes lui étaient fermées ?

La présence des délégués du Conseil fédéral a produit une grande impression sur tous les survivants à la catastrophe, et ils ont eu le sentiment que ces messieurs représentaient tout le peuple suisse avec sa profonde sympathie. Des délégués de Zurich (M. de Pastore), de Fribourg et de Winterthur (M. Weber) sont venus pour rendre compte de ce qui peut être fait pour adoucir les infortunes.

Le rapport des experts ne serait pas très pessimiste, mais il existe un ébranlement général qui donnera lieu à d'autres éboulements.

Espagne

La majorité du Sénat

Madrid, 17 septembre. — Le Libéral dit que des statistiques ministérielles donnent 201 sénateurs favorables au gouvernement et 155 appartenant à l'opposition. Treize députés démocrates ont l'intention de faire au Congrès une déclaration en faveur de la monarchie constitutionnelle.

Allemagne

Le libéralisme de M. de Bismarck

Berlin, 17 septembre. — La Gazette de Cologne apprend que les conservateurs ont fait auprès du gouvernement un mandat des députés anti-allemands au Reichstag. M. de Bismarck présentera au prochain Reichstag une loi tendant à restreindre la liberté de la presse.

Les élections en Alsace-Lorraine

La Gazette de Voss, organe progressiste de Berlin, l'opinion que l'Alsace-Lorraine enverra au prochain Reichstag que des députés anti-allemands (ultra-montains et protestantistes). Le journal prussien déclare que ce sera là un triste résultat après onze ans d'administration allemande.

Russie

Troubles sur la frontière

Petersbourg, 17 septembre. — Le gouvernement a reçu des nouvelles alarmantes sur certains troubles qui ont éclaté à Kuldja, près de la frontière chinoise.

Des émigrés chinois ont attaqué en grandes forces une colonie d'indigènes qu'ils ont massacrés jusqu'au dernier.

Le détachement russe qui a accouru au secours du village est arrivé trop tard.

Un fait semblable s'est produit à un autre endroit de la frontière.

LES RÉCOLTES EN 1881

Voici, d'après l'Economiste français, quelques renseignements sur les récoltes à l'étranger en 1881 :

En Angleterre, les blés sont de 10 0/0 au-dessous du rendement moyen; ils donneront à peine 10 millions de quarters. Orge 10 0/0, avoines 20 0/0 au-dessous du rendement moyen. Cette année est celle que les fermiers ne peuvent mettre à profit pour réparer les pertes subies pendant les cinq dernières années.

En Autriche-Hongrie, les récoltes sont bonnes prises en bloc. Les blés et les orges sont au-dessus de la moyenne. Les seigles sont beaucoup au-dessus, les avoines le sont un peu.

En Italie, les récoltes sont de moyenne qualité. Dans les provinces danubiennes de la Turquie, les blés sont de moyenne qualité. L'avoine est bonne et abondante. L'orge est de mauvaise qualité.

En Russie, cette année, la récolte la meilleure sera celle de l'orge, double en qualité de la récolte de 1880. Le seigle est abondant.

Les blés sont bons en Allemagne. En Suisse, les blés sont peu abondants, mais la qualité est très bonne. L'orge et l'avoine sont bonnes.

En Belgique, les blés restent comme quantité au-dessous de la moyenne. En Hollande, les céréales sont dans de bonnes conditions.

Aux Etats-Unis, dit le rapport, la production sera au-dessous de la moyenne.

DÉPARTEMENTS

(SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »)

LOIRE

Après les élections

Saint-Etienne, 17 septembre. — Nous ne nous trompons pas de hier, lorsque nous disions qu'il y avait lieu de croire que M. Bertholon persisterait dans son refus de prendre part à la réunion contradictoire organisée par le groupe d'électeurs indépendants que l'on sait.

Nous publions ci-après la lettre que M. Bertholon a adressée au *Républicain de la Loire* à ce sujet :

Monsieur le rédacteur,
Mes messieurs du *Journal* paraissent tenir beaucoup à me voir figurer dans la parade préparée par MM. Fraisse et Coiron. Encore une fois, je ne suis pas dis-

Il endurait est intolérable supplice qui torture un homme énergique, lorsqu'il sent sa destinée se décoller, et qu'il sait ne rien pouvoir pour hâter la solution de sa rendre favorable.

Cependant M. de Brouh avait terminé son examen. Pour lui, désormais, le talent d'André était évident, indiscutable.

Sur toutes ces toiles, esquissées à la hâte, on pouvait relever de grands défauts, des inexpériences, des témérités malheureuses, mais chacune d'elles était marquée au cachet d'une puissante individualité.

André était un « homme » dans la forte acception du mot; il était « artiste » aussi, — on restituait à ce titre magnifique son véritable sens.

Dire que l'orgueil de Brouh-Favorlay ne saignait pas sous les griffes aiguës de la jalouse serait trop dire. Mais il sut dompter les révoltes des sentiments mauvais. C'est franchement et loyalement qu'il tendit la main au jeune peintre.

— Lorsque je suis entré chez vous, monsieur, lui dit-il, je désirais un tableau de vous; maintenant je le veux...

— Ce n'est pas sur la foi d'un autre que je crois à votre talent.

Et comme André ne répondait pas : — J'ai choisi mon esquisse, ajouta-t-il, arrêtons nos conditions.

Pauvre, sans protecteurs, sans influence d'école, attaché à la rue le tâche quotidienne qui lui donnait du pain, André n'avait eu ni le temps ni les moyens d'aller étudier aux pays classiques les secrets des poésies de convention. Il se contentait de recréer ce qu'il voyait et sentait.

Il estimait que faire palpiter sur la toile la passion et la vie est un peu plus difficile que d'y peindre tout un monde de personnages en costumes étrangers. Entre toutes ses esquisses, il s'en trouvait une, qu'il avait appelée : *Le lundi à la barrière*.

A suivre

tail lentement, et en homme qui ménage sa respiration, le raide escalier.

Il était arrivé au dernier étage et allait frapper à la porte sur laquelle il lisait le nom de André, quand, au bruit d'un pas jeune et lesté, derrière lui, il se retourna.

Il était sur l'étroit palier, face à face avec un jeune homme, grand et très brun, vêtu d'une de ces longues blouses blanches comme en portent les ornemanistes à leur travail. Il tenait à la main un grand broc de zinc, qu'il voulait de remplir d'eau au réservoir de la maison.

— Monsieur André demanda M. de Brouh.

— C'est moi, monsieur...

— Je désirerais vous parler...

— Veuillez alors, monsieur, prendre la peine d'entrer chez moi.

Ce disant, le jeune peintre se glissa entre la rampe et M. de Brouh, et ouvrit la porte de son atelier, où il précéda son visiteur.

La première impression de M. de Brouh avait été favorable à André. Il avait été frappé, lui qui avait l'expérience des hommes, de cette physionomie ouverte et hardie, de ce regard lumineux et franc, de cette voix ronde et sonore.

— En tout cas, pensa-t-il, celui-là est un homme. D'un autre côté, bien que les épreuves de sa jeunesse l'eussent dépourvu de quantité de préjugés, le costume d'André témoignait.

Il avait bien du mal à imaginer l'homme distingué par Sabine de Mussidan en blouse, allant chercher lui-même son eau à la pompe.

Mais on ne voyait rien de surprenant; il avait eu le temps, depuis la veille, de reprendre cet air parfaitement détaché de tout, qui lui était habituel.

— Je dois, monsieur, commença André, vous vous priez, de m'excuser de vous recevoir ainsi. Mais, que voulez-vous, tant qu'on n'est pas très riche, on n'est bien servi que par soi, et encore !

Il montrait en même temps, sans embarras mais sans fanfaronnerie, sa blouse et le broc qu'il venait de poser dans un coin.

Le ton plut à M. de Brouh, qui eut un sourire et un geste cordial.

— C'est à moi plutôt, qui vous dérange, fit-il, de vous demander pardon. Je vous suis adressé par un de mes amis, un de mes...

Il cherchait.

— Par le prince Crescenzi, peut être ! demanda André.

C'est à peine si M. de Brouh connaissait le célèbre amateur, mais il saisit avec empressement la perche que lui tendait son interlocuteur.

— Précisément ! répondit-il. Le prince fait le plus grand cas de votre talent et n'en parle qu'avec enthousiasme. Connaissant la sûreté de son goût, je me suis dit qu'il me faudrait un tableau de vous... Soyez tranquille, vous serez chez moi en bonne compagnie...

André s'était incliné, plus rougissant qu'une pensionnaire à un compliment de monseigneur l'évêque.

— Je ne saurais trop vous remercier, monsieur, dit-il, d'avoir ainsi cru le prince Crescenzi sur parole, malheureusement vous vous serez dérangé, je le crains, inutilement.

— Pourquoi cela ?

— J'ai eu tant d'occupation, les mois derniers, tant de travail, que je n'ai rien d'achevé, rien de présentable.

M. de Brouh l'interrompit.

— Qu'importe ! Est-ce que l'avenir n'est pas un peu à nous ? Ce qui n'est pas fait, vous le ferez.

— Il est vrai, monsieur, qui si vous avez eu moi assez de confiance.

— Comment, si j'ai confiance !... Crescenzi n'est-il pas votre garant !

— Alors nous pourrions convenir d'un sujet. Sans s'en douter, André convenait la conquête de son visiteur.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 16 septembre.

Aujourd'hui s'effectuent les opérations du report sur valeurs de quinzaine. La fermeté des Consolidés à 59 5/16, les bonnes tendances du 5 0/0, qui remonte à 116 fr., l'apaisement des difficultés en Egypte, communiquent à la généralité des fonds publics un essor assez vif.

La reprise n'est pas localisée sur le seul 5 0/0 français; le 5 0/0 italien remonte vers 90 fr., le 5 0/0 turc dépasse 17 1/2. Enfin les fonds égyptiens regagnent une partie du terrain perdu depuis samedi.

La Banque d'Escompte, la Banque de Paris sont fermes; le Foncier est revenu à 1700, toutefois avec un peu d'hésitation.

Le Crédit de France pousse sa pointe vers 800; la Banque de prêts à l'industrie, le Crédit général français sont demandés au comptant.

Les valeurs industrielles sont calmes; le Suez est à 1575, le Gaz à 1625, le Transatlantique à 610.

Les chemins français gravissent un nouvel échelon de hausse à la faveur des bonnes recettes de la trente-cinquième semaine.

Le Nord dépasse 2,100; le Lyon s'élève de 1895 à 1825; le Midi s'approche de 1,390. Ces cours sont susceptibles d'être dépassés.

BOURSE DE LYON

Du 17 Septembre 1884

Rentes	Comptant	Actions	
5 0/0 amortissable	85 15	Gaz de Lyon	240
5 0/0 amortissable	87 10	Gaz de la Guillaumière	240
4 1/2	89 30	Mines de la Loire	240
Italie	89 30	St-Etienne	240
Turc	89 30	Rive-de-Gier	70
Hongrie 6 0/0	89 30	Société Lyonnaise	70
Autriche 4 0/0	89 30	Bateaux-Omnibus	70
Russe 5 0/0	89 30	Baux	70
Espagne 3 0/0	89 30	Dombasles	70
Dotte Egypt. unifiée	89 30	Abattoirs	70
Assurances	89 30	Verreries L. et Rhône	70
Crédit mobilier	89 30	Croix-Rouge	70
Crédit mob. Espagn.	89 30	Obbligations	70
Crédit Lyonnais	89 30	Union générale	90
Union générale	182 75	Ville-de-Lyon	90
B. Hypothèque France	182 75	Ville-de-Paris 1869	90
Soc. foncière Lyonn.	182 75	Ville-de-Paris 1871	90
Banque Ottomane	182 75	Lombardes-anciennes	257 50
Paris-Lyon-Médit.	182 75	Lombardes-nouvelles	291 50
Société Autrichienne	182 75	Loiro	257 50
Lombard-Ventil.	182 75	Saint-Etienne	257 50
Saragossa	182 75	Rhône-et-Loire 4 0/0	375
Nord-Espagne	182 75	Paris-Lyon-Médit.	388
Suez	182 75		1866 390 50

AUX DEUX PASSAGES

Grands Magasins de Nouveautés

Lundi 19 Septembre & jours suivants

EXPOSITION INTERIEURE

ET MISE EN VENTE

DE TAPIS

PORTIÈRES & ÉTOFFES POUR AMEUBLEMENTS

Cette mise en vente sera vraiment remarquable par ses assortiments immenses en étoffes pour ameublements. De plus nous avons traité des affaires tout à fait hors ligne en Tapis, Foyers, Devants de canapés, Carpettes et milieux de salon, que nous allons vendre à des prix surprenants de Bon Marché.

APERÇU :

Foyers haute laine, 1.045, long. 1.20 v. réelle 5 f. à 3.25

Devants de canapés haute laine, larg. 0.70, longueur 1.65, valeur réelle 15 fr. à 3.90

Carpettes moquette bouclée 1.1.40 l. 2 v. 35 f. à 15.90

Carpettes moquette vel. 1.1.40 l. 2, val. 25 f. à 18.50

Carpettes haut laine, riche dessin Smyrne et fleurs, larg. 1.35, long. 2 m., valeur 40 fr. à 19

Carpettes velouté Falais, ce qui se fait de plus beau, larg. 1.40, longueur 2 m., valeur 70 fr. à 48

Milieux de salons haute laine, dessins riches larg. 2 m., long. 3 m., valeur 80 fr. à 59

Moquette bouclée, 1.068, Smyrne à fleurs, le m. 2.45

Châlon, tissu phormion colorés, larg. 1.80, le m. 1.25

Veronese, tissu fil et coton imitant la soie, largeur 1.80, le mètre..... 1.95

Bamassé russe, broché 3 coul., larg. 1.30, le m. 2.45

Napoléon, broc. 4 coul. sans env. v. 1.30, le m. 3.90

Bengali, broché coloré, largeur 1.30, le mètre. 6.75

Saïda, gros tissu bourre de soie, pour portière, largeur 1.80, le mètre..... 3.75

Rideau Veronese, bordure et sousbas, v. 12 f. à 8.50

Rideau Bahama, tissu brillant color. val. 15 f. à 10.25

Rideau Kholivan, t. épais, s. envers, v. 20 f. à 15.75

Rideau Panama, brod. application, propriété exclusive à..... 17.50

NOTA. -- Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, nos assortiments de nouveautés pour la saison d'hiver sont considérables; nous avons même déjà renouvelé plusieurs confections, d'un goût parfait, qui avaient été enlevés dès leur apparition.

Grand choix d'articles spéciaux pour Trousseaux de pensionnaires

POMMADE DU WALLON

Nous ne saurions trop recommander cette pommade aux personnes atteintes de dartres, eczémas, maux de jambes, feux au visage et plaies de toute nature; aucune de ces maladies ne résiste à son emploi. -- Prix du pot: 1 fr. 50: Dépôt à Lyon: Ph. Davallon pl. St-Pierre et ph. Lemonon, pl. Perrache; à St-Etienne: Ph. du major Duplat, à Valbenoite.

Les pompiers du poste du Mont-de-Piété ont été dérangés deux fois la nuit dernière pour des incendies de peu d'importance.

Le premier a eu lieu chez Mme Limonet, rentière, rue Gentil, 1.

Le second s'est déclaré sur le bateau la *Guépe*, amarée en face du quai Saint Antoine. Le feu a pris à la boiserie, placée autour de la chaudière.

Ils ont été rapidement éteints sans avoir occasionné de sérieux dégâts.

Hier soir, à 10 heures, une petite fille de quatre ans environ, égarée sur la place Perrache, pleurait à chaudes larmes, réclamant ses parents à grands cris.

Recueillie par Mme Gaby, cantinière à la caserne Bissuel, elle a été ensuite transportée à la Charité.

Un agent d'affaires, véreux, le nommé Honoré P., qui a déjà eu des démêlés avec dame Justice, a été arrêté hier, à son domicile à la Guillaumière, pour escroquerie commise à l'aide de faux, au préjudice de M. Andriétan, banquier, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Cet individu avait apposé sur deux effets, pour en faciliter la négociation, la fausse signature de M. Martiz, marchand-tailleur, rue du Plâtre.

Un individu inconnu, qui était entré hier soir dans la maison portant le n° 2 de la rue Lainerie, a été surpris par une voisine au moment où il cherchait à escalader la fenêtre d'un appartement situé au 4^e étage.

A ses cris de: Au voleur, il prit la fuite et disparut sans qu'il ait été possible de le rejoindre.

Deux malfaiteurs étaient en train, la nuit dernière, d'enfoncer la porte d'un wagon rempli de marchandises à la gare de Lyon-Vaise, lorsque M. Magnat, garde de nuit, fut attiré par le bruit. Il accourut et à son cri de: qui vive? les deux individus prirent la fuite, et escaladèrent pour se retirer, la barrière placée du côté de la rampe des Docks. Le garde a déchargé son revolver sur eux, mais sans les atteindre.

Les recherches les plus actives sont faites pour les découvrir.

Une bande de malfaiteurs exploite en ce moment les fermes isolées situées à proximité de Villefranche, et dévalise principalement les poulaillers.

Un vol d'une certaine quantité de poules a été commis encore la nuit dernière, au préjudice de M. Tixier, dans une écurie attenante à sa maison d'habitation.

Les recherches pour découvrir ces amateurs de volailles à bon marché ont été infructueuses.

Appel à la colonie suisse de Lyon

Une épouvantable catastrophe, qui rappelle celle de Goldau en 1806, vient de se produire à Elm, canton de Glaris.

L'éboulement d'une partie de la montagne, à l'ouest du village, vient d'engloutir une trentaine de maisons et d'enlever environ 150 personnes sous ses décombres.

Un nouvel effondrement est imminent. En face de ce désastre effroyable, les sous-signés, Glaronais, résidant à Lyon, avec M. Vornet, consul suisse et Zücherer, vice-consul, en tête, ouvrent une souscription pour venir en aide aux malheureuses victimes et font, à cet effet, un appel chaleureux à tous leurs compatriotes.

Les listes de souscription sont déposées au consulat suisse, rue Bât-d'Argent, 7;

Chez M. Chatelan, brasserie Suisse, rue Mulet, 12;

Chez M. Berther, café du Nord, rue Neuve, 18;

Au restaurant Maderni, rue de la République, 19;

Au Grand-Hôtel de Lyon, rue de la République, 16;

Au local des sociétés suisses, quai de Retz, 6, et au café Matossi, rue de la République, 1.

H. ZÜRCHER, Maurice STERNBAUER, ELMER frères, R. FRIEHLER, D. STAUB, M. STREIFF, J. SCHIESER, E. TRUMPY.

De l'avis de tout le monde, la meilleure préparation contre les affections de poitrine, est le sirop de Vial de Vaise. Un seul flacon suffit pour guérir en deux ou trois jours: rhumes, bronchites, coqueluche, catarrhes. On peut le donner sans crainte, il ne contient pas d'opium. C'est en détruisant l'irritation qu'il guérit la maladie. Demander aux personnes qui en ont déjà fait usage; le demander sous le nom de sirop de Vial de Vaise.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 17 septembre, 4 h. du soir.

Température. -- Une vaste dépression s'étend actuellement sur la Scandinavie et la Russie, et des tourbillons secondaires se forment sur le golfe de Gènes et de l'Adriatique. Dans l'ouest de l'Europe, la pression atmosphérique est supérieure à 765 millimètres; mais une légère baisse qui se manifeste en Ecosse et en Irlande indique l'existence de nouvelles perturbations au large des côtes de l'Océan.

Sur notre région, les indications atmosphériques restent favorables à la production du brouillard. Ce matin, les plaines sont couvertes de vapeurs épaisses. Aussi la température est-elle plus basse au Parc (9.5 à 7 heures) qu'à Saint-Genis (10.0), où le ciel est actuellement très beau.

Le baromètre est à peu près stationnaire, mais le vent est revenu sud.

Temps probable: Beau momentané.

SPECTACLES DU 18 SEPTEMBRE

Théâtre Bellecour

Aujourd'hui dimanche, 8^e représentation de la *Reine Margot*, jouée par les artistes du théâtre de la Porte-Saint-Martin. On commencera à 7 heures 1/2 précises.

Matinée à 1 1/2 heures.

Casino

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.

Orchestre sous la direction de M. Léone.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Aleazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

Théâtre de la Gaîté

Rue Diderot, 7, près de la place Colbert

Ce soir, à 7 heures, spectacle extraordinaire donné à l'occasion de la veugle.

Première représentation de: *Un usurier de village*, drame en 5 actes joué par MMes Dufournel, Belzerd, Raoul et MM. Duriez, Leclerc, Bousseau, Hervey, Luques et Jacquet.

La *Mouche*, poésie dite par M. Marins.

Dimanche, 25 septembre: La *Convention nationale*, grand drame militaire en 5 actes et 8 tableaux.

Salle-Molière

Rue Pierre Corneille, 49-51

Dimanche 18 septembre, à 7 h. 1/2. -- Ouverture de la saison théâtrale.

La *Jeunesse de Mirabeau* ou l'*Aurore de la Révolution française*, drame en 4 actes de M. M. Langlé et Deslandes.

Le *Dépit amoureux*, comédie en 2 actes, de Molière.

Cet ivrogne était porteur d'une montre et d'une gilette qu'il avait volées quelques jours auparavant à son patron M. Rambour, bitumier.

Bon profit pour Bricot qui est condamné à 4 mois de prison.

Claudine Perrin, dévideuse, n'est pas sans avoir eu quelques démêlés avec la justice.

Ces diverses leçons ne lui ont, paraît-il, guère servi, car elle a été arrêtée de nouveau après avoir soustrait la montre et la gilette en or de la demoiselle Dubuisson, 29, rue Bouteille.

Le tribunal, qui a toujours le dernier mot, a infligé à Claudine un an et un jour de prison et un an de surveillance.

On ne saurait être plus modeste.

La veuve Wagner s'est contentée de prélever 5 fr. sur la recette qui se trouvait dans le tiroir du comptoir de Mme Pernon, rue Grille, 18.

Le désintéressement de la prévenue n'a cependant pas été pris en grande considération par le tribunal, car elle a été condamnée à 2 mois de prison.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Dimanche 18 septembre, 261^e jour de l'année. Soleil lever, 5 h. 42; coucher, 6 h. 06. Les jours baissent de 4 minutes.

Ephémérides (1824). Avènement de Charles X au trône de France.

Les candidats au volontariat

M. le préfet du Rhône donne avis que les candidats au volontariat d'un an ayant obtenu au moins 545 points à l'épreuve écrite, seront seuls admis à subir l'examen oral.

Ceux d'entre eux qui réunissent cette condition seront incessamment informés, par lettre individuelle, au jour et de l'heure où ils devront se présenter devant la commission d'examen, qui se réunira à l'Hôtel de Ville de Lyon, en séance publique, à partir du 22 septembre courant.

Faute de grives on prend des merles, et quand on n'a pas à enregistrer des miracles abracadabrants comme un aveugle qui voit, ou un mort qui ressuscite, on se contente de toutes petites cures; on n'est pas difficile dans le monde médical; ainsi le *Propagateur de Saint-Joseph* -- un drôle de titre pour le journal d'un homme qui s'est si peu propagé, -- enregistré avec fierté des miracles comme celui-ci:

Depuis quelque temps, je portais à la lèvre inférieure un bouton qui me donnait de fortes inquiétudes pour l'avenir.

Je n'osais consulter les hommes de l'art, de crainte de devoir supporter une opération douloureuse. La lecture d'une de vos dernières livraisons me donna aussitôt l'idée de faire une neuvaine en l'honneur de saint Joseph avec promesse de dire une messe d'actions de grâces et de vous transmettre la connaissance de ce fait si j'obtenez la disparition du mal. A peine la neuvaine était-elle commencée, que toute inquiétude avait cessé.

Quand on pense que si ce miracle n'avait pas été transmis la connaissance de son miracle au *Propagateur*, le miracle aurait raté; on ne peut trop admirer les dispositions que saint Joseph développe chez ses adeptes pour la publicité.

Se serait-il fait courtier d'annonces?

Un avis de la police menace de la bastonnade tous ceux qui, par suite d'excès de boissons alcooliques se trouveront en état d'ivresse ou feront du tapage dans les rues.

Rassurons vite les ivrognes de notre bonne ville, et disons leur vite que cet arrêté a été pris par la police de Lubeck.

Comme notre loi française sur l'ivresse va leur paraître douce en comparaison.

Un triste accident est arrivé, hier matin, à un jeune garçon de 12 ans, Jean Bailly, demeurant rue Creuzet, 19, employé comme manoeuvre à la tannerie Degoutte.

S'étant trop approché de la roue d'engrenage placée à côté de la presse à sécher à laquelle il travaillait, sa main droite fut prise dans les rouages, et quatre doigts furent écrasés.

Dégagé aussitôt, le pauvre enfant reçut les premiers soins à la pharmacie Moncervier, et fut ensuite transporté à l'hospice de la Charité. L'amputation de deux doigts a été jugée indispensable.

M. le commissaire de police a ouvert une enquête.

Un manoeuvre maçon, nommé Marfoux, demeurant rue Chapponay, 8, travaillait hier à une maison en construction cours Lafayette prolongé, lorsque par suite d'un faux mouvement, il tomba d'un échafaudage élevé de cinq mètres environ.

Dans cette chute, le malheureux s'est fait des contusions assez graves aux reins qui ont nécessité son transport à l'Hôtel Dieu.

Un terrible accident a eu lieu hier, à sept heures du matin, près du chemin des Pins, à Villeurbanne, sur la nouvelle ligne en construction de Lyon à Morestel.

Un jeune homme de quinze ans, nommé Tony Thibaudon, qui était entré depuis quelques jours au service de la nouvelle Compagnie en qualité d'aiguilleur, était monté sur le dernier wagon d'un train d'essai qui voyage sur la ligne.

En voulant sauter d'un wagon à l'autre, Thibaudon est tombé sur la voie. Les roues du dernier wagon lui ont passé sur le corps et lui ont littéralement broyé la tête.

Les parents ont été immédiatement avertis du malheur qui venait de les frapper. C'est au milieu des pleurs et des sanglots qu'ils ont recueilli les restes sanglants et mutilés de leur enfant, mort victime de son imprudence.

Un rassemblement considérable s'était formé hier matin, autour d'un individu, nommé Chester, sans profession, ni domicile, qui venait de tomber de faiblesse sur le quai des Brotteaux, au bout de la passerelle du Collège.

Après avoir reçu quelques soins, ce malheureux déclara qu'il n'avait rien mangé depuis deux jours. Quelques personnes compatissantes firent aussitôt une collecte qui produisit la somme de quatre francs.

Des gardiens de la paix, survenus à ce moment, conduisirent le pauvre diable devant le commissaire de police du quartier, qui après renseignements le fit mettre en liberté.

posé à me prêter à cette fantaisie et à me donner ce ridicule. Si M. Clavanne veut leur donner ce divertissement, ce n'est pas moi qui lui servirai de compère; je suis l'auteur de la lettre publiée dans le journal prétendant que j'ai des comptes à rendre à mes électeurs.

La majorité que j'ai donnée prouve qu'ils sont satisfaits et mes vœux; il est inutile de les entretenir du passé. Eux nous assurent encore que les membres du comité qui a appuyé ma candidature sont mécontents du refus de me donner en spectacle.

Si cela est vrai, ce dont je doute fort, ils auraient mieux fait de s'adresser directement à moi que de prendre pour interprètes MM. Fraisse et Coiron qui me sont complètement inconnus.

César BERTHOLON.

Informations

On annonce que M. Benoit Malon, invité par les *Collectivistes-Révolutionnaires*, donnera une conférence à St-Etienne dans le courant de la semaine prochaine.

Rappelons à ce sujet que les collectivistes se sont comptés le 21 août dernier sur le nom du citoyen et qu'ils sont au nombre dérisoire de 80.

M. Reynaud, officier-élève à l'Ecole d'application de cavalerie, a été nommé à un emploi de sous-lieutenant au 19^e dragons, à St-Etienne.

Une collision a eu lieu hier, place Marengo, entre deux tramways.

Un enfant de deux ans, fils de M. Schuh, coiffeur, rue Tarantais, qui était tenu par sa bonne, a été blessé.

Une enquête est ouverte.

Nous annonçons il y a peu de jours, que l'un des deux individus soupçonnés d'être les auteurs du vol de la Belle-Jardinière, avait été arrêté, son complice, Honoré Bernier, vient d'être cueilli à Douai; avant d'être amené à Saint-Etienne, il aura à faire une petite station à Gannat, où il est inculpé de meurtre.

Assassinat à Saint-Pierre-d'Entremont

Un Piémontais, charbonnier dans une forêt à Saint-Pierre-d'Entremont, commune de Saint-Laurent-du-Pont, a été assassiné hier matin.

Son cadavre a été trouvé dans un champ de pommes de terre, au hameau de Saint-Philibert.

On croit qu'il a été assommé à coups de bâton. M. Thomas, substitut du procureur de la République M. James, médecin à St-Laurent-du-Pont se sont transportés ce matin sur les lieux du crime.

A demain des détails complets.

Grandes manœuvres d'automne

Ce matin, à 5 heures, le 53^e de ligne et deux batteries du 2^e d'artillerie ont quitté notre ville, se rendant aux grandes manœuvres d'automne qui commenceront le 21 septembre dans l'arrondissement de la Tour-du-Pin.

Un autre départ de troupes de notre garnison aura lieu demain matin.

Un vol audacieux

Un jeune homme de 18 ans, nommé Eugène Michel, domestique chez M. Rostaing, fermier à Fontaine, a été victime d'un vol dans les circonstances suivantes:

Dans la soirée du 15 septembre, deux individus paraissant âgés de 30 à 35 ans, se présentèrent chez M. Rostaing, et lui demandèrent l'hospitalité, qui leur fut accordée.

Les gens de la ferme allèrent de bonne heure à leur travail; lorsqu'ils revinrent, les deux individus avaient disparus en emportant les effets d'habillement du jeune domestique.

Dans le gilet se trouvait un récépissé du chemin de fer pour une malle, contenant à peu près pour 200 fr. de linge et d'effets.

Cette malle se trouvait à la gare de Grenoble.

Le jeune homme, se rendit à la gare, mais les voleurs l'avaient devancé. Le pauvre garçon est allé déposer une plainte au brigadier de gendarmerie contre ces audacieux voleurs.

Espérons qu'ils ne tarderont pas à tomber entre les mains de la justice.

Sou des écoles laïques

La commission administrative du Sou des écoles laïques s'est réunie hier soir dans le lieu habituel de ses réunions et a procédé à la nomination de son bureau.

Ont été élus: président, M. Cousin, capitaine en retraite; vice-présidents, MM. Marquand, conseiller municipal et Doyen, secrétaire général; M. Canaple fils et secrétaire, M. Bernard, directeur d'assurances.

Enfin, M. Richard, cafetier, place Saint Jean, a été élu, trésorier général.

Une conférence aura probablement lieu prochainement, au bénéfice de la Société. Elle sera faite par M. Jean Bernard, avocat, dont tout le monde se rappelle à Grenoble, le brillant succès, lors de la première conférence qu'il fit ici, au profit de la statue de Rouget de l'Île.

Banquet offert à M. Saint-Romme

Viriville. -- M. Saint-Romme, député de la circonscription de Saint-Marcellin, invité à un banquet qui lui a offert la démocratie de Viriville, a bien voulu s'y rendre accompagné du citoyen Villon, de Roybon.

La réunion a eu lieu à l'hôtel Perroud, de Viriville.

Bon nombre de citoyens de la commune et des communes de Thodure, de Châtenay, avaient bien voulu s'y rendre pour acclamer leur nouveau député, qui a prononcé un discours fort applaudi, aux cris souvent répétés de: Vive Saint-Romme! vive la République!

L'hôtel Perroud et la salle du banquet étaient pavés et ornés de drapeaux pour la réception du député républicain.

Au Palais

Tribunal correctionnel de Lyon</

